



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION



L'Essentiel 2023

Santé et sécurité au travail

Chiffres clés 2023*

Accidents du travail et de trajet

Les données de sinistralité de l'année 2023 font apparaître, par rapport à l'année 2022, en nombre de sinistres :



➔ **6 150**
accidents du travail
soit une hausse de 8,4 %



➔ **867**
accidents de trajet
en augmentation (+11,9 %)



Plus de **30 000**
établissements assurés



Plus de **221 000**
salariés couverts

Des accidents du travail en hausse depuis 2019

Depuis 2019, les accidents du travail augmentent de **+2,1 % en moyenne par an**.

A noter que le seuil des 6 000 accidents du travail a été franchi en 2021 après la crise sanitaire, et en 2023.

Un indice de fréquence plus élevé qu'en métropole

En 2023, on dénombre **27,7 accidents du travail pour 1 000 salariés à La Réunion** (+1,4 pt vs 2022) contre 26,9 au niveau national.

En accident du travail, des secteurs identiques aux années précédentes...

En 2023, les accidents du travail (AT) surviennent majoritairement au sein des secteurs Activités de services II (**28,1 %**), Industries et commerces d'alimentation (**20,4 %**), Industries des transports (**14,3 %**), BTP (**11,7 %**), Activités de services I (**11,0 %**).

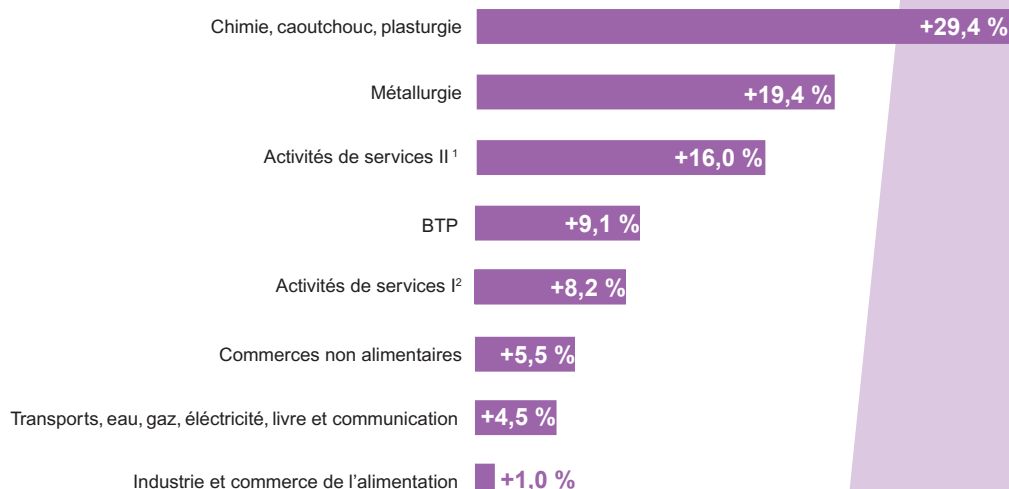
...où le nombre d'accidents continue à augmenter...

Hormis le secteur de « l'industrie du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs, peaux et terres à feu », tous les secteurs enregistrent une hausse du nombre d'accidents du travail en 2023 par rapport à 2022.

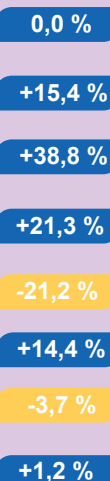
Sur les 4 dernières années, **cette hausse est observée sur tous les secteurs**, exception faite des activités de services I et du transport et communication. Le secteur de la chimie reste stable.

*La source des données exploitées et la méthode de requêtage utilisée ont changé depuis 2022. Ainsi, les données d'historique publiées cette année, peuvent différer de celles des années précédentes

Evolution du nombre d'accidents du travail par secteur entre 2022 et 2023



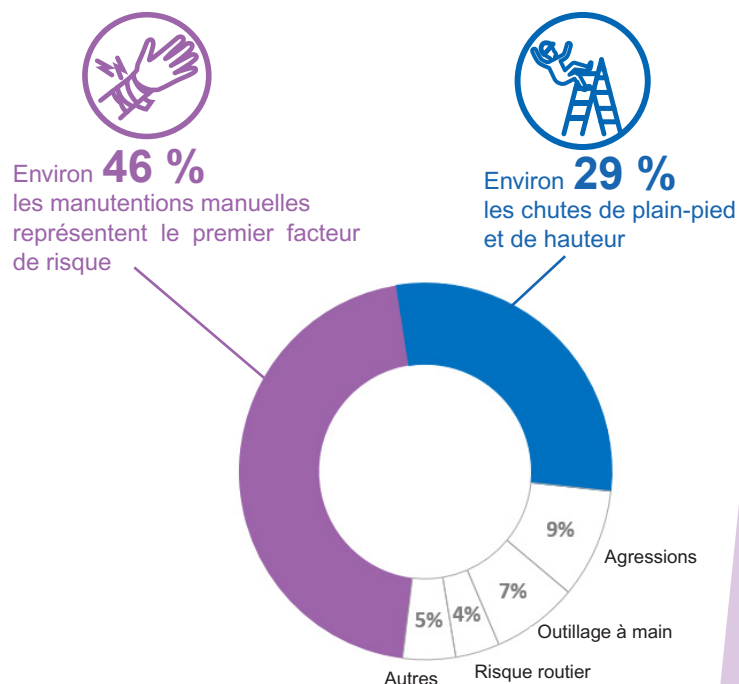
Evolution 2019/2023



1 : travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage
2 : banques, assurances, administrations

... avec des risques récurrents.

(Hors sinistres non codés)



En 2023, **8 accidents mortels** reconnus, soit 3 de plus qu'en 2022.

5 de ces décès sont consécutifs à des malaises.

Les secteurs de l'industrie et commerce de l'alimentation, des commerces non alimentaires et des activités de services II enregistrent chacun 2 décès.

Des accidents de trajet en hausse en 2023

En 2023, **92 accidents de trajet de plus** par rapport à 2022, soit **+ 11,9 %**.

Depuis 4 ans, les accidents de trajet augmentent en moyenne chaque année de **+ 4,2 %**.



1 256
déclarations
d'accident de trajet



En 2023, **5 décès sont à déplorer** dont plus de la moitié dans le secteur des transports, eau-gaz, électricité, livre et communication (3 décès).

Les secteurs des services I et II enregistrent 1 décès chacun.

Maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles reconnues augmente de **18 cas de plus** par rapport à 2022.

Les troubles musculosquelettiques représentent 89,4 % des maladies professionnelles.



330

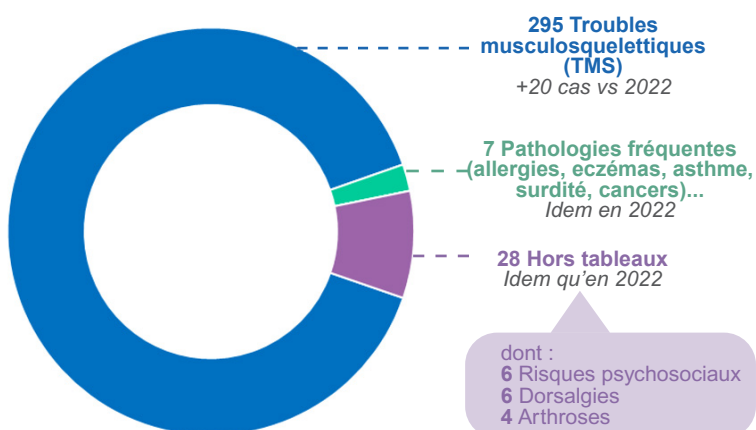
maladies professionnelles
soit une hausse de 5,8 %



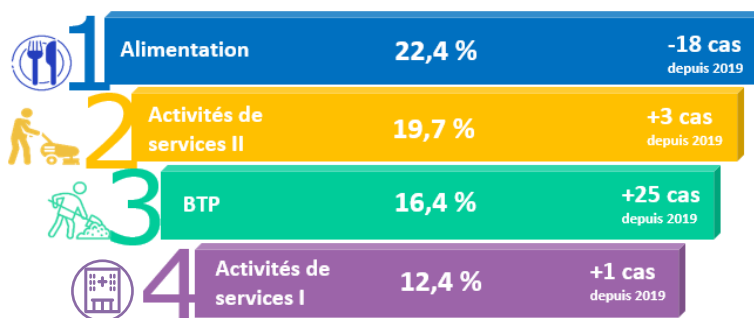
978

déclarations de
maladies professionnelles

Les principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2023



Les principaux secteurs concernés par les maladies professionnelles en 2023



Le BTP enregistre **25** maladies professionnelles de plus depuis 2019.

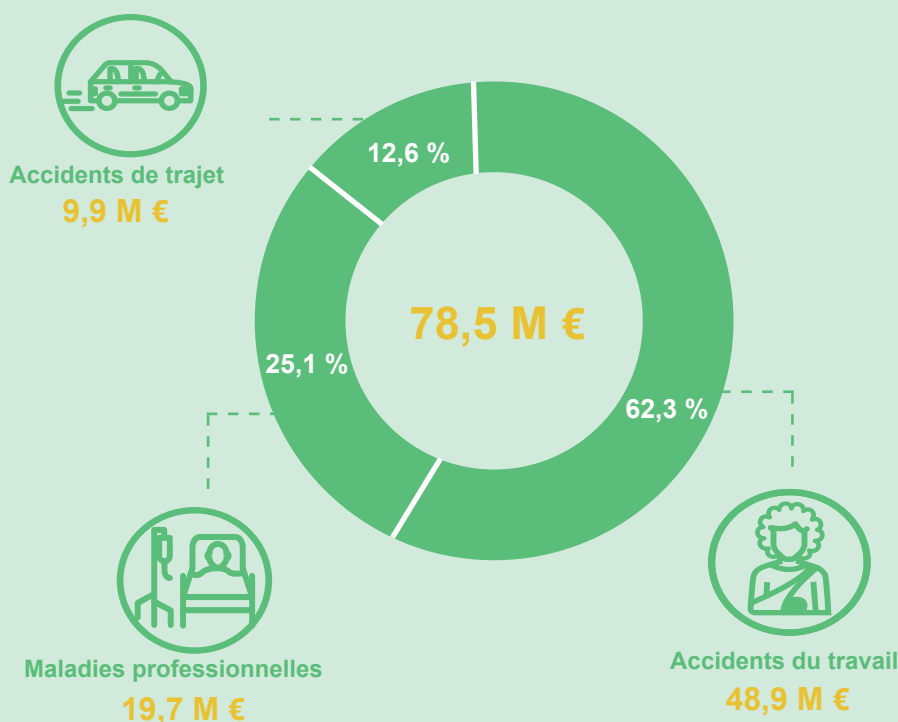
La tendance est plutôt stable pour les activités de services I (**41 vs 40** en 2019) et de services II (**65 vs 62** en 2019).

A contrario, le secteur de l'alimentation voit son nombre de maladies professionnelles diminuer : **74** en 2023 contre **92** en 2019.

Bilan financier

5

En 2023, le montant total des coûts régionaux des risques professionnels et de santé s'élève à **78,5 M€** (+24,4 % depuis 2019).



Les coûts générés par les **accidents du travail** augmentent de **16,7 %** depuis 2019 en lien avec :

- Un nombre d'AT en forte hausse (+ **8,6 %** sur 2019-2023)
- Des frais hospitaliers multipliés par **3**
- Une augmentation des versements d'indemnités journalières (+ **18,9 %**)
- Une progression de **13,2 %** des versements en indemnité capital, rente pour incapacité permanente et AT mortels

La tendance est plus marquée s'agissant des coûts engendrés par **les maladies professionnelles** : + **41,6 %** par rapport à 2019.

A noter : les TMS, qui constituent 89,4 % des maladies professionnelles, voient leurs coûts croître de **33,8 %**.

La tendance est également à la hausse pour les coûts **des accidents de trajet** (+ **35,5 %**), dont **56,9 %** sont imputables aux versements en indemnité capital, rente pour incapacité permanente et AT mortels (+ **47,9 %**).



552 371 journées non travaillées,
soit **2 209³ emplois** à temps plein.

3 : En 2023 : 250 jours travaillés soit
552 371 / 250 = 2 209 ETP (2 021 en 2022)

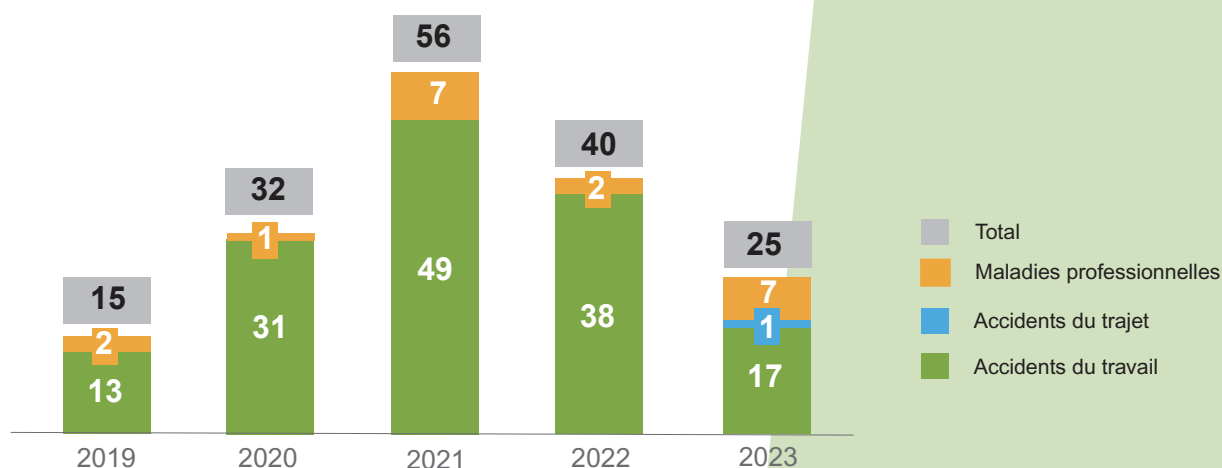
Les risques professionnels chez les exploitants agricoles



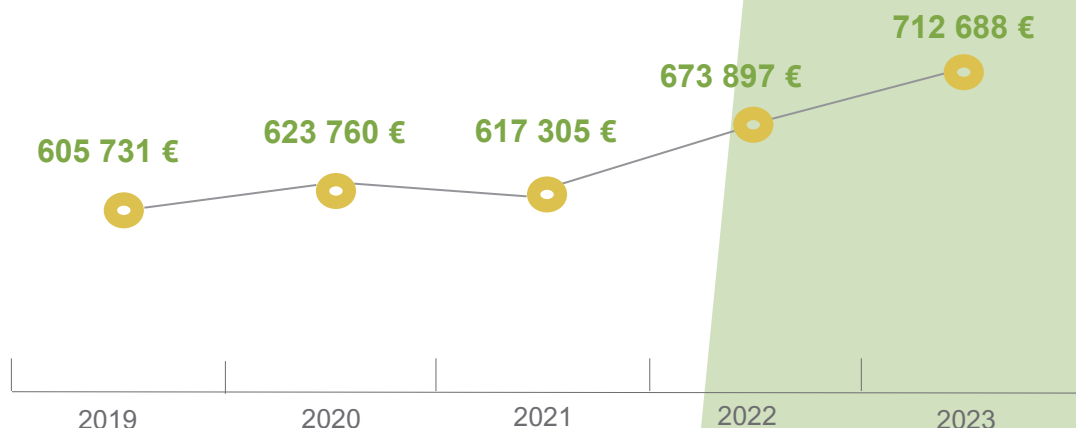
➔ **712 688 €** (coût AT/TJ/MP)

soit une hausse de + 5,8 %

Evolution du nombre d'AT/TJ/MP avec ou sans arrêt de travail



Evolution des coûts régionaux*** des AT/TJ/MP



***une hausse des coûts due à l'augmentation des indemnités journalières et des rentes AT, en lien avec des accidents du travail et maladies professionnelles reconnus en 2023 ou antérieurement

Qui sommes-nous ?

7

La CGSS Réunion

La CGSS de La Réunion, organisme de droit privé qui exerce une mission de service public, regroupe simultanément : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Protection Sociale Agricole, le Recouvrement, la Prévention des Risques Professionnels, l'Action Sanitaire et Sociale et la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants.

Ses activités :

- Assurer l'ensemble des rôles des branches « Maladie », « Vieillesse et Veuvage », et « Recouvrement » de la Sécurité sociale.
- Conseiller, accompagner, recouvrer, payer avec justesse à la bonne personne.

Ses ambitions :

- Offrir une offre de service transversale en décloisonnant les services, pour simplifier les démarches de nos différents publics.
- Renforcer les partenariats pour faciliter l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Ses missions :

- Faciliter l'accès aux droits sociaux pour tous et par tous.
- Contribuer au maintien de la cohésion sociale sur le territoire, en luttant contre la précarité et les inégalités d'accès aux droits et contre la fraude et les abus.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Elle a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les maladies et accidents liés au travail. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

Retrouvez toute notre actualité
sur **Linked in**
sur **www.cgss.re**
et sur **You Tube** **CGSS Réunion**

